

JÉSUS-CHRIST : MÉDIATEUR UNIQUE

PAR FAUSTO SALVONI

Extrait du livre «Dois-je renoncer à ma soutane?»



FAUSTO SALVONI

(1907-1982)

*Évangéliste - Auteur - Rédacteur
Professeur et Traducteur de la Bible*

Notes Biographiques

Né en 1907 à Rudiano en Italie, Fausto Salvoni est entré au séminaire à l'âge de treize ans. Il est parvenu aux Études Théologiques à la Faculté de Milan, puis à l'Institut Biblique Pontifical avant de poursuivre l'étude des Saintes Écritures à Rome. Il dit de ses études : « Je commençais à aimer la vérité, et à la rechercher de toutes mes forces. »

Il fut ordonné prêtre en 1930 par le Cardinal Schuster et devint professeur de Langues Orientales au Grand Séminaire de Milan et de l'Histoire de l'Église à l'Université du Sacré-Cœur-de-Jésus.

Le professeur Salvoni écrivit des articles pour plusieurs revues religieuses, notamment *Medicina e Morale* et *La Scuola Cattolica*. Il fut chargé de préparer de nombreux extraits bibliques destinés aux trois premiers tomes de *L'Enciclopedia Cattolica*, ainsi qu'à *L'Enciclopedia Ecclesiastica* de Bergame.

En 1946 fut publié son œuvre *La Pedagogia del Vangelo* et en 1953 son *Dizionario Biblico* fut édité sous le nom de Salvadori di Ceschina. Son Commentaire sur 1 et 2 Rois fut édité par Garofalo et publié par Marietti en 1950.

Sa propre recherche des Saintes Écritures l'a amené à abandonner le sacerdoce de l'Église catholique. À partir de 1952 il fut associé avec les Églises du Christ, et il voyagea à travers l'Europe et l'Amérique dans le but de restaurer la simplicité et la vérité du message de Jésus-Christ et de son Église.

Savant respecté, il fut appelé à collaborer dans la préparation de *La Bibbia Concordata*, édition œcuménique de la Bible, publiée en Italie en 1968 par Mondadori. Pour cette œuvre, acceptée officiellement par les Églises catholiques, protestantes, orthodoxes et la religion juive, il fut appelé à traduire les livres de 1 et 2 Chroniques, Daniel et les 12 livres des « petits » Prophètes ainsi qu'à éditer toutes les notes et les introductions aux livres de la Bible entière.

Parmi les œuvres du professeur Salvoni sont un livre de 460 pages intitulé *Da Pietro Al Papato* (De Pierre à la Papauté), une traduction du Nouveau Testament entier en coopération avec le professeur Italo Minestroni (tiré à plus d'un million d'exemplaires), et un livre, *Dal Cristianesimo Al Cattolicesimo* (Du Christianisme au Catholicisme).

En 1966 il fonda le *Centro Universitario di Studi Biblici* à Milan. Il fut aussi rédacteur de la revue *Ricerca Biblica e Religiosa*. Comme conférencier, il était très demandé sur les deux continents. Que son auditoire l'écoute en français, en anglais ou en italien, on était toujours impressionné par son humilité et par son amour de la Parole de Dieu.

Jésus-Christ : Médiateur unique

Paul écrivait à son disciple Timothée : *« Il y a un seul Dieu, et aussi un seul médiateur entre Dieu et les hommes, Jésus-Christ, homme, qui s'est donné lui-même en rançon pour tous »* (1 Timothée 2.5).

En réalité, tous les écrits du Nouveau Testament nous montrent Jésus-Christ comme l'unique médiateur et l'unique intermédiaire entre Dieu et les hommes. Les Évangiles synoptiques nous annoncent surtout que Jésus-Christ est le médiateur prophétique, qui prêche le royaume, proclame la loi nouvelle de Dieu, opère les signes avant-coureurs du royaume, pardonne avec l'autorité même de Dieu et poursuit son œuvre « pour » son peuple dans l'humilité et l'obéissance jusqu'à la croix. Les épîtres pauliniennes, et surtout l'Épître aux Hébreux, nous montrent Jésus comme le médiateur-prêtre. Le quatrième Évangile nous le présente comme le médiateur-intercesseur qui prie pour ceux que Dieu « lui a donnés », les nourrit et les dirige. C'est toujours Dieu, le Père, qui prend et garde l'initiative. Le médiateur Jésus est, en effet, toujours un envoyé et rien qu'un envoyé. Mais, il a vraiment l'autorité historique et concrète de ramener les hommes à Dieu. Il est le seul médiateur « autorisé » par Dieu.

Dans cette conférence, nous étudierons la médiation de Jésus, du point de vue de son sacerdoce.

I. JÉSUS-CHRIST EST L'UNIQUE PRÊTRE DES CHRÉTIENS

Les livres du Nouveau Testament nous rappellent que Jésus-Christ est l'unique pontife de la nouvelle alliance et nous enseignent que son sacerdoce ne se transmet pas à un groupe spécial de chrétiens appelés les « prêtres » ; mais, ils nous enseignent que tous les chrétiens, unis à Christ, sont en lui des prêtres. Les apôtres, donc, n'ont pas pensé être des prêtres et n'ont pas reconnu l'existence d'autres prêtres. Les prêtres n'ont aucune raison d'exister dans le vrai christianisme.

A) Jésus-Christ, notre grand prêtre

Dans l'Épître aux Hébreux (7.23-25), nous lisons :

« De plus, il y a eu une succession de prêtres (chez les Hébreux), parce que la mort les empêchait de conserver indé-

finiment leurs fonctions. Mais lui, parce qu'il demeure éternellement, possède le sacerdoce qui ne se transmet point à d'autres. Et voilà pourquoi il peut sauver parfaitement ceux qui, par lui, s'approchent de Dieu; puisqu'il vit toujours, il peut intercéder en leur faveur.»

Chez les Hébreux, nous trouvons donc plusieurs prêtres et pontifes, parce qu'ils mouraient et ne pouvaient subsister à jamais; mais, chez les chrétiens, il y a un seul prêtre toujours vivant : Jésus-Christ. Il a pénétré une fois pour toutes dans le lieu très saint du ciel. Il est vraiment notre Roi, assis à la droite de la splendeur de Dieu, et notre grand prêtre, celui qui nous a frayé la voie et qui, devant le trône, intercède continuellement en notre faveur. *« Nous avons un tel souverain sacrificateur, qui est assis à la droite du trône de la majesté divine dans les cieux, comme ministre du sanctuaire et du véritable tabernacle, qui a été dressé par le Seigneur et non par un homme »* (Hébreux 8.1,2). Ainsi, le sacerdoce de Jésus-Christ apparaît comme la voie royale pour arriver à la vie. Christ, qui est toujours vivant, intercède pour nous : voilà notre espérance!

B) Le sacerdoce royal de l'Église, c'est-à-dire de tous les chrétiens

« Le matin de la Pentecôte, il se produisit un bruit, venant du ciel, semblable à un violent coup de vent, bruit qui remplit toute la maison où se trouvaient les disciples de Jésus. Des langues, semblables à des langues de feu, leur apparurent, séparées les unes des autres, et se posèrent sur chacun d'eux. Et ils furent tous remplis du Saint-Esprit, et se mirent à parler en d'autres langues, selon que l'Esprit leur donnait de s'exprimer.» (Actes 2.1-4)

Ce fut dès ce moment que les apôtres commencèrent à prêcher, et ce fut à partir de cet instant que le Seigneur, comme il est écrit dans le livre des Actes (2.47), *« ajoutait chaque jour à l'Église ceux qui étaient sauvés »*. Cette Église (c'est-à-dire ceux qui croient en Jésus et se font baptiser) est le corps de Christ, est l'Église du Christ, est le Temple du Dieu vivant (2 Cor. 6.16). L'Église est une « maison spirituelle » (1 Pierre 2.5).

Dans aucun texte du Nouveau Testament, on ne trouve la moindre allusion à un ministère sacerdotal confié à un

groupe particulier de chrétiens. Mais les livres de la Bible disent plusieurs fois que tous les chrétiens sont des prêtres.

C'est Pierre qui nous l'apprend :

*« Vous (c'est-à-dire tous les chrétiens auxquels il écrivait), comme des pierres vivantes, édifiez-vous vous-mêmes en maison spirituelle, formez un saint sacerdoce qui offre des sacrifices spirituels, agréables à Dieu par Jésus-Christ... Vous êtes une race élue, **un sacerdoce royal**, une nation sainte, un peuple que Dieu s'est acquis pour que vous annonciez les vertus de celui qui vous a appelés des ténèbres à son admirable lumière. Vous qui, autrefois, ne formiez pas un peuple, vous êtes maintenant un peuple de Dieu; vous qui n'aviez pas obtenu miséricorde, vous avez obtenu maintenant miséricorde. »* (1 Pierre 2.5-10)

Ainsi, le sacerdoce royal, qui avait été prophétisé aux Juifs par les prophètes, était devenu une réalité chez les chrétiens. Dans la liturgie céleste de l'Apocalypse, les croyants manifestent leur profonde joie pour les dons dont ils ont été gratifiés par le Christ. *« Il nous a lavés de nos péchés par son sang; il nous a faits rois et prêtres pour Dieu, son Père »* (Apoc. 1.5,6; cf. 5.10, 20.6).

En s'offrant comme victime pure et sans tache, l'Agneau de Dieu, qui ôte les péchés du monde, a fait, du peuple des croyants, un peuple de sacrificateurs. Pourquoi créer « ce peuple de prêtres », si, désormais, il n'y a plus de sacrifice rédempteur à offrir, si Jésus en personne s'est chargé à Golgotha de toutes les souffrances rédemptrices? C'est pour rendre témoignage, par la louange et la prédication, du sacrifice accompli par Jésus, une fois pour toutes (1 Pierre 2.9). C'est également pour offrir à Dieu le culte raisonnable de la nouvelle alliance, c'est-à-dire l'offrande vivante et sainte de leur corps.

« Je vous exhorte donc, frères, par les compassions de Dieu, à offrir vos corps comme un sacrifice vivant, saint, agréable à Dieu, ce qui sera de votre part un culte raisonnable. » (Rom. 12.1)

Chez les Juifs, seuls les prêtres avaient le privilège d'entrer dans le sanctuaire; les laïcs n'avaient pas le droit d'y pénétrer. Le voile du Temple, au-delà duquel les laïcs ne pouvaient

regarder, était l'indice de l'impossibilité dans laquelle ils se trouvaient de s'adresser directement à Dieu. C'était seulement par leurs prêtres que les laïcs juifs s'approchaient de lui. Mais, maintenant, tous les chrétiens étant des prêtres et des sacrificateurs, ce rideau a été déchiré par la mort de Jésus sur la croix :

« Ainsi, mes frères, puisque nous avons la ferme assurance que nous entrerons dans le sanctuaire, grâce au sang de Jésus..., que nous avons un grand prêtre préposé à la maison de Dieu, approchons-nous de Dieu avec un cœur sincère, avec une foi pleine et entière, le cœur et la conscience purifiés de tout mal, et le corps lavé d'une eau pure (c'est-à-dire par le baptême). » (Héb. 10.19-22)

Donc, les chrétiens, unis à Jésus, sont tous prêtres et peuvent entrer dans le vrai sanctuaire du ciel en suivant le chemin tracé par le Maître. Maintenir une distinction entre prêtres et laïcs, reconstituer une cléricature ou renouveler l'unique sacrifice rédempteur de Jésus-Christ, c'est rendre vaine la croix et renier l'actuelle intercession de Notre Seigneur, c'est redresser « le voile du temple » qui s'est déchiré à la mort de Jésus (Matt. 27.51).

II. LES « ANCIENS » OU « ÉVÊQUES » DU NOUVEAU TESTAMENT N'ÉTAIENT PAS PRÊTRES

Nos amis catholiques disent que la Bible mentionne toutefois les termes « anciens » et « évêques ». Ils nous affirment que ces mots désignent les « prêtres » et les « évêques » d'aujourd'hui. Mais, au contraire, la Bible nous explique qu'il n'y avait pas de distinction, aux temps apostoliques, entre les évêques et les anciens, et que ceux-ci n'étaient pas des prêtres revêtus d'une dignité sacerdotale les distinguant des laïcs. Ils étaient les surveillants de chaque Église locale.

A) Existence des anciens ou, selon le mot grec, des « *presbuteros* » et en français des « presbytres »

Barnabas et Paul envoyèrent la collecte faite à Antioche aux « anciens » de Judée (Actes 11.30). C'est la première fois que le mot « ancien » apparaît, et l'auteur ne fait que les nommer. Il ne dit rien de leur désignation et de leurs fonctions.

Selon le livre des Actes, les « presbytres » ou « anciens » existaient également dans toutes les Églises fondées par Paul

(Actes 14.23, 20.17). Ces anciens jouaient le même rôle que les « *episcopos* » ou « évêques », qui, selon le texte des Actes, avaient pour mission d'être les bergers ou les pasteurs de l'Église. En effet, nous lisons dans le chapitre 20, verset 17, que Paul « *envoya chercher à Éphèse les anciens de l'Église* ». Quand ils arrivèrent, l'apôtre leur parla en ces termes : « *Prenez donc garde à vous-mêmes et à tout le troupeau sur lequel le Saint-Esprit vous a établis évêques, pour paître l'Église du Seigneur, qu'il s'est acquise par son propre sang* » (v. 28). Donc, les anciens ou presbytres et les évêques (*episcopos*) ne sont pas des personnes différentes. L'actuelle distinction catholique entre les prêtres (dont ils font les successeurs des « anciens ») et les évêques n'est pas biblique. Bien plus, les évêques, dans chaque Église primitive, étaient toujours un groupe de personnes, jamais une personne seule. L'évêque, comme chef unique et suprême d'un diocèse, est une déformation de la pensée biblique originelle. Ainsi, fut-il fait dans tous les lieux où Paul fonda des Églises « *Ils (c'est-à-dire Paul et Barnabas) firent nommer des anciens dans chaque Église et, après avoir prié et jeûné, ils les recommandèrent au Seigneur, en qui ils avaient cru* » (Actes 14.23).

B) Les « anciens », toutefois, n'étaient pas prêtres

Nous pourrions présenter beaucoup d'arguments à l'appui de cette affirmation, mais les suivants seront suffisants.

1. L'étymologie des mots. Les personnes chargées de paître le troupeau du Seigneur étaient nommées (en grec) *presbuteros* ou *episcopos*. *Presbuteros* signifie « ancien ». Or, chez les Juifs, les anciens étaient les dirigeants laïcs qui administraient les synagogues et étaient l'élément laïc du sanhédrin, c'est-à-dire du tribunal suprême. Chaque ville avait ses « anciens ». Les *episcopos* (ou évêques) étaient, chez les Grecs, les surintendants laïcs qui surveillaient les villes et l'administration des temples. Nous comprenons, par la signification étymologique de « anciens » et « évêques », que ceux-ci n'étaient nullement prêtres. Comment pourrions-nous comprendre celui qui parle si ce n'est par la signification courante des mots qu'il emploie ? Si l'orateur leur attribue une signification nouvelle, il doit en informer ses auditeurs, faute de quoi, il ne sera pas possible de s'entendre. Mais, ceux qui ont rédigé la Bible,

sous l'inspiration divine, ne nous avertissent pas que les anciens ou évêques étaient à leur sens des prêtres. En effet, ils n'ont jamais appelé les anciens « prêtres » ; ils les ont nommés « *didascales* » (docteurs) ou « pasteurs », mais jamais « prêtres ». Dans le Nouveau Testament, le terme « prêtre » (grec : *iereus*, pluriel : *iereis*) s'applique aux prêtres juifs et à Jésus-Christ en personne, qui est « *prêtre à jamais selon l'ordre de Melchisédec* » (Hébreux 5.6). (Plusieurs fois, on m'a appelé prêtre à jamais selon l'ordre de Melchisédec, à faux, car l'on a oublié que, dans la Bible, ces paroles concernent uniquement Jésus-Christ et personne d'autre!) Le terme « prêtre » est également appliqué à tous les chrétiens, comme nous l'avons déjà fait remarquer. Jamais les anciens ou les évêques ne sont appelés prêtres. Pourquoi? Parce que le sacerdoce du Christ, auquel tous les chrétiens participent, élimine l'existence d'un groupe spécial formé de prêtres.

2. L'activité des anciens. Les anciens et les évêques, comme c'est indiqué dans la Bible, n'ont pas d'activité spécifiquement sacerdotale. L'évêque doit être hospitalier ; il doit garder le dépôt (c'est-à-dire l'enseignement transmis par les apôtres), sans rien ajouter à ce que les apôtres ont prêché ; il doit présider avec zèle, prêcher et enseigner.

« *Si quelqu'un* », écrit l'apôtre Paul à Timothée dans sa première épître, « *aspire à la charge d'évêque, il désire une œuvre excellente. Il faut donc que l'évêque soit irréprochable, mari d'une seule femme, sobre, modéré, réglé dans sa conduite, hospitalier, propre à l'enseignement. Il faut qu'il ne soit ni adonné au vin, ni violent, mais indulgent, pacifique, désintéressé. Il faut qu'il dirige sa propre maison et qu'il tienne ses enfants dans la soumission et dans une parfaite honnêteté ; car si quelqu'un ne sait pas diriger sa propre maison, comment prendra-t-il soin de l'Église de Dieu ? Il ne faut pas qu'il soit un nouveau converti de peur qu'enflé d'orgueil, il ne tombe sous le jugement du diable. Il faut aussi qu'il reçoive un bon témoignage de ceux du dehors, afin de ne pas tomber dans l'opprobre et dans les pièges du diable.* » (1 Timothée 3.1-7)

Et, dans la même épître (5.17), on lit : « *Que les anciens qui dirigent bien soient jugés dignes d'un double honneur, surtout*

ceux qui travaillent à la prédication et à l'enseignement» (cf. Tite 1.5-9).

Nous avons ici de précieux renseignements. Les évêques devant être mariés, leur famille bien disciplinée et leurs enfants fidèles, l'assemblée aura les meilleures raisons pour leur confier certaines charges de l'Église, vraie famille de Dieu. Ils s'occupent des relations extérieures de l'Église : ils accordent l'hospitalité, ils prêchent ce que les apôtres ont témoigné ; mais ils n'ont aucun rôle à jouer dans les rapports des chrétiens avec Dieu : ici, leur ministère se réduit, comme celui de tous les chrétiens, à la prière. Jacques dit à ceux dont la santé diminue :

« Quelqu'un parmi vous est-il malade ? Qu'il appelle les anciens de l'Église, et que ceux-ci prient pour lui, après l'avoir oint d'huile au nom du Seigneur ; la prière de la foi (pas l'huile) sauvera le malade et le Seigneur le relèvera ; et, s'il a commis des péchés, ils lui seront pardonnés. »
(Jacques 5.14,15)

III. LE PARDON DES PÉCHÉS

Maintenant, abordons le problème du pardon des péchés. Les anciens ou évêques avaient-ils la puissance de pardonner, au nom de Dieu, les péchés des chrétiens ? Avaient-ils la faculté d'absoudre les pécheurs ? Absolument pas. Les apôtres eux-mêmes ne possédaient pas cette puissance. Jésus seul peut conférer le pardon. Il a le pouvoir de pardonner les péchés, pouvoir semblable à celui de Dieu : *« Jésus, écrit Marc (2.5), voyant leur foi, dit au paralytique : Mon enfant, tes péchés te sont pardonnés. »* Et, pour prouver que le Fils de l'homme (Jésus-Christ) avait sur la terre le pouvoir de pardonner, il dit de nouveau au paralytique : *« Je te l'ordonne, lève-toi, prends ton lit et va dans ta maison. »*

La mort de Jésus est l'acte rédempteur qui rend possible la rémission des péchés : *« Car le Fils de l'homme est venu, non pour être servi, mais pour servir et donner sa vie en rançon pour plusieurs »* (Marc 10.45). Grâce à lui, l'assurance que tout péché sera pardonné aux hommes nous est donnée. Mais, aucune autre personne ne peut absoudre les péchés d'autrui. En réalité, ce pouvoir ne fut jamais confié à des hommes, et jamais les apôtres n'ont pardonné les péchés des chrétiens.

A) L'enseignement de Jésus

Quand un disciple lui dit : « *Seigneur, enseigne-nous à prier* », Jésus prononça le Notre Père. Par une partie de cette pétition, il ordonne aux chrétiens de dire : « *Pardonne-nous nos péchés, car, nous aussi, nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés* » (Luc 11.1-4). Ici, comme partout ailleurs, c'est le pécheur qui, poussé par la grâce de Dieu, se dirige directement vers le Père; la condition pour recevoir le pardon n'est pas l'absolution sacerdotale, mais le pardon que le pécheur a déjà accordé à ses frères. Après cette prière Jésus enchaîna : « *Si, en effet, vous remettez aux hommes leurs offenses, votre Père céleste vous remettra aussi les vôtres; mais si vous ne remettez point aux hommes leurs offenses, votre Père, non plus, ne vous remettra pas vos offenses* » (Matt. 6.14s). Il est inconcevable de croire obtenir le pardon de Dieu, si l'on ne pardonne pas à son prochain. Mais Jésus ne laisse pas entrevoir la nécessité d'une absolution sacerdotale.

B) L'histoire apostolique

Ceci est confirmé par l'histoire des apôtres. Quand le chrétien Simon, le magicien, de Samarie, voulut acquérir à prix d'argent le pouvoir de transmettre des dons miraculeux, Pierre lui dit :

« *Que ton argent périsse avec toi, puisque tu as cru que le don de Dieu s'acquerrait avec de l'argent... Repens-toi donc de ta méchanceté, et prie le Seigneur pour que la pensée de ton cœur te soit pardonnée, s'il est possible, car je vois que tu as le cœur rempli de fiel amer et que tu es dans les liens de l'iniquité. Simon répondit : Priez vous-mêmes le Seigneur pour moi, afin qu'il ne m'arrive rien de ce que vous avez dit.* » (Actes 8.18-24)

Pierre ne lui dit pas : « Repens-toi donc et viens à moi pour obtenir l'absolution de tes péchés. » Il dit au contraire : « *Prie le Seigneur pour que la pensée de ton cœur te soit pardonnée.* » De même, Simon ne sollicita pas de Pierre de l'absoudre, il lui demanda seulement de prier le Seigneur pour qu'il obtienne le pardon de Dieu.

Le vieil apôtre Jean écrit que les chrétiens ne devaient plus pécher : « *Mes petits enfants, je vous écris ces choses afin que*

vous ne péchiez point» (1 Jean 2.1). Mais, pour être vraiment sans péché, il faudrait être délivré, comme dit l'apôtre Paul, «de ce corps de mort» et participer à la gloire du ciel. C'est le même Jean qui taxe de menteur celui qui se prétend sans péché : «*Si nous disons que nous n'avons pas de péché, nous nous séduisons nous-mêmes, et la vérité n'est point en nous. Si nous confessons nos péchés, il (Dieu) est fidèle et juste pour nous les pardonner, et pour nous purifier de toute iniquité*» (1 Jean 1.8,9). Mais, pour être absous, est-il nécessaire de nous présenter devant les prêtres? Pas du tout! Jésus est l'unique médiateur reconnu par Dieu; car, après le passage déjà cité, Jean ajoute : «*Et si quelqu'un a péché, nous avons un avocat auprès du Père : Jésus-Christ, le Juste. Il est lui-même une victime propitiatoire pour nos péchés, et non seulement pour les nôtres, mais aussi pour ceux du monde entier*» (1 Jean 2.1,2).

C) La confession biblique

La Sainte Écriture ne nous interdit pas de confesser nos péchés à d'autres personnes si nous le désirons : «*Confessez donc vos péchés les uns aux autres, et priez les uns pour les autres, afin que vous soyez guéris. La prière du juste a une grande puissance*» (Jacques 5.16). Mais cette confession n'est pas obligatoire, sauf pour l'offenseur qui doit confesser ses fautes à celui qu'il a outragé. Pour recevoir cette confession biblique, il n'est pas nécessaire d'être prêtre, mais il suffit d'être chrétien, c'est-à-dire être frère ou sœur spirituels du pécheur : «*Confessez donc vos péchés les uns aux autres, et priez les uns pour les autres.*» Quand on dit : «Que les laïcs se confessent donc aux prêtres», c'est un changement que l'on apporte à la Parole de Dieu, qui déclare : «les uns aux autres». Si les laïcs doivent se confesser aux prêtres, les prêtres, réciproquement, doivent le faire aux laïcs!

Cette confession n'est pas faite forcément pour obtenir le pardon, mais peut être pour obtenir des prières qui aideront le pécheur dans sa vie spirituelle. En effet, jusqu'à la fin du 12^e siècle de l'ère chrétienne, les prêtres catholiques, continuant la tradition apostolique, ne donnaient pas l'absolution aux pécheurs, mais, comme le font encore maintenant les prêtres grecs, ils priaient seulement Dieu de pardonner le

pénitent qui se confessait. Mais, aujourd'hui, c'est le prêtre catholique, pécheur lui-même, qui pardonne les péchés au nom de Jésus. Mais où a-t-il puisé ce pouvoir ? Dans toute la Bible, il n'en existe pas la moindre trace. Étrange déformation de la vraie tradition apostolique, déformation de ce que nous enseigne le Nouveau Testament. Il est donc nécessaire pour nous de revenir au message primitif des apôtres.

D) «Ceux à qui vous pardonnerez les...»

Mais on nous objecte le passage de Jean 20.19ss. Après sa résurrection, Jésus se présente au milieu des apôtres et leur dit : *«La paix soit avec vous ! Comme le Père m'a envoyé, moi aussi je vous envoie. Recevez le Saint-Esprit. Ceux à qui vous pardonnerez les péchés, ils leur seront pardonnés ; et, ceux à qui vous les retiendrez, ils leur seront retenus.»* Eh bien, nous disent les catholiques, par cette sentence, les apôtres et par eux les évêques et les prêtres ont reçu le pouvoir de pardonner les péchés. C'est Jésus qui nous le dit. Nous devons accepter ce que le Maître a enseigné. C'est sur ce chapitre que l'Église catholique s'appuie pour prouver que la confession auriculaire est une obligation biblique. Un instant, cependant, car nous attendons que l'on nous démontre que le pardon des péchés, dont Jésus parle ici, est bien le pardon donné par l'absolution sacerdotale dans le sacrement de la confession. Jésus nous parle d'un pouvoir de pardonner les péchés. Nous aussi, nous l'avouons. Mais, c'est dans la Bible que nous devons trouver les conditions et les moyens. Or, le Nouveau Testament nous enseigne que le pardon fut donné par l'Église au moyen de la prédication et du baptême, et non point par le sacrement de confession. En réalité, dans des passages semblables, Matthieu et Marc, à la place du texte susnommé, nous disent ouvertement qu'on obtient la rémission des péchés par la foi et le baptême reçus après avoir écouté la prédication de la repentance. Pierre affirme à Corneille que *«quiconque croit en lui (Jésus) reçoit par son nom le pardon des péchés»* (Actes 10.43). *«Sachez donc, prêche l'apôtre Paul, que c'est par lui que le pardon des péchés est annoncé»* (Actes 13.38). *«Repentez-vous, dit Pierre aux Juifs, le jour de la Pentecôte, et que chacun de vous soit baptisé au nom de Jésus-Christ, pour le pardon de vos péchés»* (Actes 2.38).

La prédication a toujours été le « sacrement de la réconciliation » :

« Car Dieu... a mis en nous la parole de la réconciliation. Nous faisons donc fonction d'ambassadeurs pour Christ, comme si Dieu exhortait par nous. Nous vous en supplions, au nom de Christ, soyez réconciliés avec Dieu! Celui qui n'a point connu le péché, Dieu l'a traité pour nous comme péché, afin que nous devenions en lui justice de Dieu. » (2 Cor. 5.19-21)

« Et tout cela vient de Dieu qui nous a réconciliés avec lui par Christ et qui nous a donné le ministère de la réconciliation. » (passage déjà cité, v. 18)

C'est par la prédication et le baptême que Paul est ministre de Jésus-Christ parmi les païens, et qu'il exerce le sacerdoce de l'Évangile de Dieu, « afin de présenter à Dieu une offrande de païens agréable, sanctifiée dans l'Esprit Saint » (Rom. 15.16). Dans cette perspective, le baptême serait, pour celui qui baptise, une façon de sacrifier à Dieu, c'est-à-dire de lui consacrer, de lui dédier, ceux qui désormais ne veulent plus vivre pour eux-mêmes, mais pour la gloire de Dieu.

CONCLUSION

Je dis : Le pouvoir que Jésus a donné aux apôtres par cette phrase : « *Ceux à qui vous pardonnerez les péchés, ils leur seront pardonnés* », concerne la prédication et le baptême. Je le prouve par des passages bibliques différents qui attestent que le pardon des péchés provient uniquement de la prédication, de la repentance, et du baptême. Je le confirme par le fait que les apôtres et les premiers chrétiens n'ont jamais donné l'absolution aux chrétiens pécheurs ; mais ils les ont seulement amenés à la repentance et à la prière. J'ai démontré aussi que la confession des péchés était libre et mutuelle : « *Confessez vos péchés les uns aux autres.* »

Nos amis catholiques disent que les paroles de Jésus concernent la déclaration des péchés qu'on doit faire de nos jours aux prêtres dans la confession auriculaire. Mais ils ne peuvent démontrer l'existence réelle effective des prêtres dans le Nouveau Testament, et ils ne peuvent prouver par la Bible et l'histoire primitive que les apôtres et les évêques aient donné l'absolution aux pécheurs. Ils doivent séparer les phrases de Jésus de leur contexte qui a rapport à l'activité des

apôtres chez les païens, dans le but de soutenir le dogme du Concile de Trente qui applique la sentence de Jésus à ceux qui sont déjà chrétiens. Ils doivent recourir, comme toujours, à l'infaillibilité de l'Église et du pape, qui seule peut fournir un commentaire audacieux, une explication trop hardie à ce passage.

Chacun trouvera aisément quelle interprétation se trouve être le plus en harmonie avec la Bible. Ne croyez pas ces affirmations parce qu'elles viennent de moi, mais parce qu'elles sont conformes à la Bible qui est la Parole de Dieu ; c'est à elle seulement qu'il faut ajouter foi. Qu'il me soit permis de conclure par les paroles de l'apôtre Paul :

« À moi, le moindre de tous les saints (c'est-à-dire des chrétiens), cette grâce a été accordée d'annoncer... les richesses incompréhensibles du Christ, et de mettre en lumière... le dessein éternel qu'il (Dieu) a mis en exécution par Jésus-Christ, notre Seigneur, en qui nous avons, par la foi en lui, la liberté de nous approcher de Dieu avec confiance... À cause de cela, je fléchis les genoux devant le Père... afin qu'il vous donne d'être puissamment fortifiés par son Esprit..., en sorte que Christ habite dans vos cœurs par la foi... et que vous puissiez connaître l'amour du Christ, qui surpasse toute connaissance, en sorte que vous soyez remplis de toute la plénitude de Dieu. À lui soit la gloire... en Jésus-Christ, dans toutes les générations, aux siècles des siècles ! Amen. »
(Éph. 3.8-21)

Éditions C.E.B.
4806 Trousdale Dr. – Nashville, TN 37220 États-Unis
www.editionsceb.com
Imprimé aux États-Unis – © Tous droits réservés

Q-019